Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mise en œuvre de la Directive Inondation

-

Élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation de la Deûle et de la Marque

Réunions des Groupes de Travail

Aménagement du territoire, le 24/11/2015
Réduction de l'aléa, le 01/12/2015
Gestion de crise, le 08/12/2015

Ordre du jour

- Rappels sur la Directive Inondation
- Les objectifs du groupe de travail
- Travail en atelier

Rappels sur la mise en œuvre de la Directive Inondation

Les différentes échelles de travail

Communautaire

Directive inondation (2007)

Objectifs:
limiter les conséquences négatives des inondations sur la santé humaine, l'activité économique, la patrimoine culturel et l'environnement

National

Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (2014)

Objectifs:
- Augmenter la sécurité des populations
- Réduire le coût des dommages
- Raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires sinistrés

District

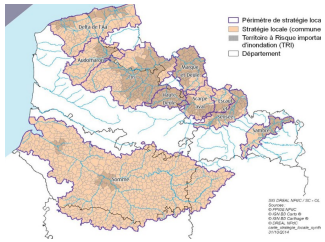

Plan de Gestion des Risques d'Inondation Artois Picardie (2015)

Objectifs:
Traduire à l'échelle d'un bassin hydrographique la Stratégie Nationale

Bassin versant

SLGRI de la Deûle et de la Marque (2016)

Objectifs:
Traduire à une échelle pertinente la Stratégie Nationale et le Plan de Gestion en prenant en compte les spécificités locales

La SLGRI de la Deûle et de Marque

Le périmètre de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation de la Deûle et de la Marque comprend 77 communes réparties sur 5 bassins versants :

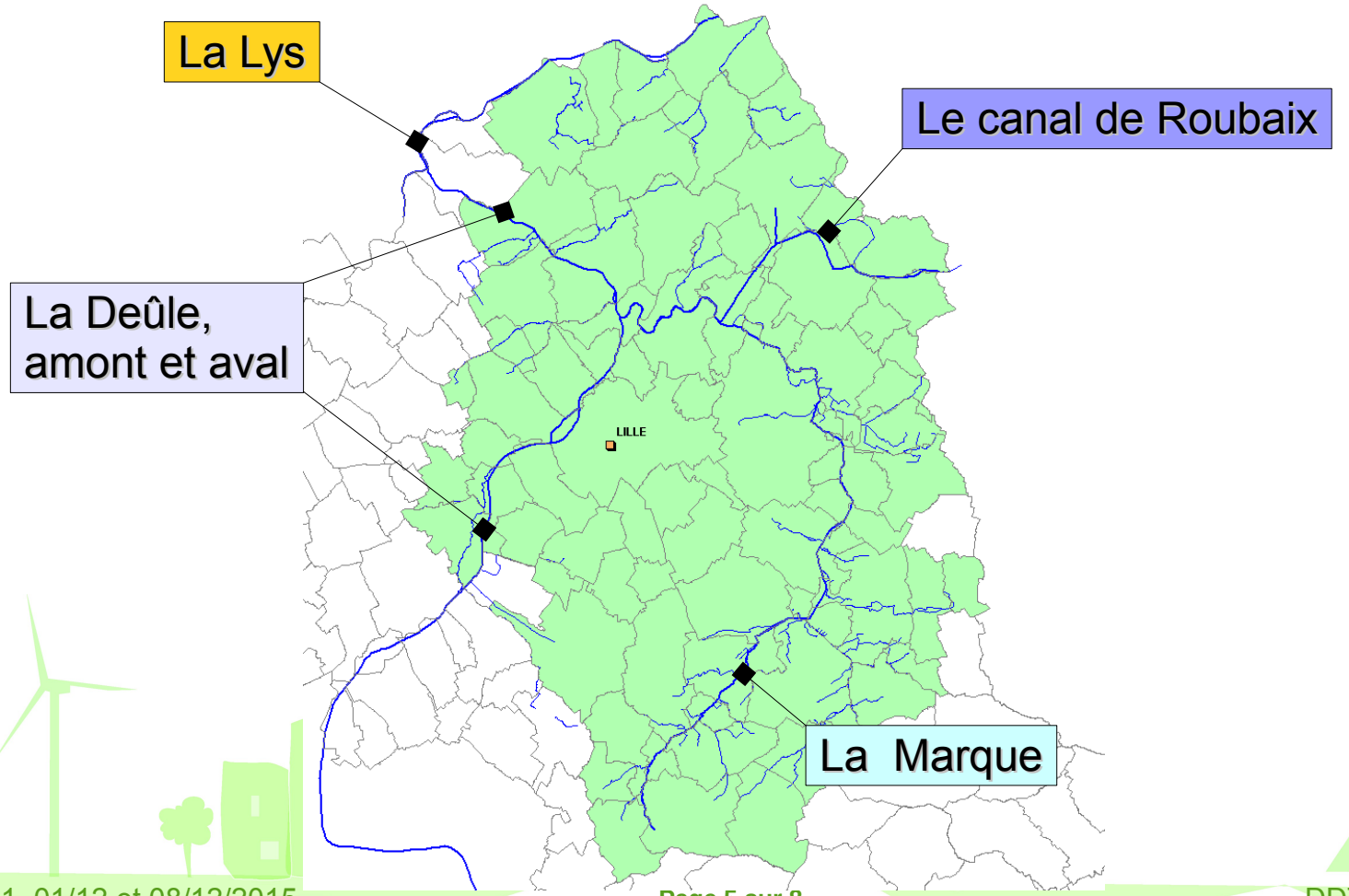

La SLGRI de la Deûle et de Marque

Les 4 objectifs de la SLGRI validés lors du COPIL du 30 juin 2014 (AP 10/12/2014) :

1- Faire émerger une structure porteuse de la SLGRI et une gouvernance de la gestion du risque d'inondation

2- Encourager l'urbanisme de risque notamment par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme et le travail en réseau des acteurs de l'aménagement du territoire

3- Développer la préparation à la gestion de crise par l'élaboration des PCS

4- Poursuivre et encourager les actions de maîtrise des écoulements y compris en agissant sur le ruissellement en milieu urbain et rural

La gouvernance de la démarche

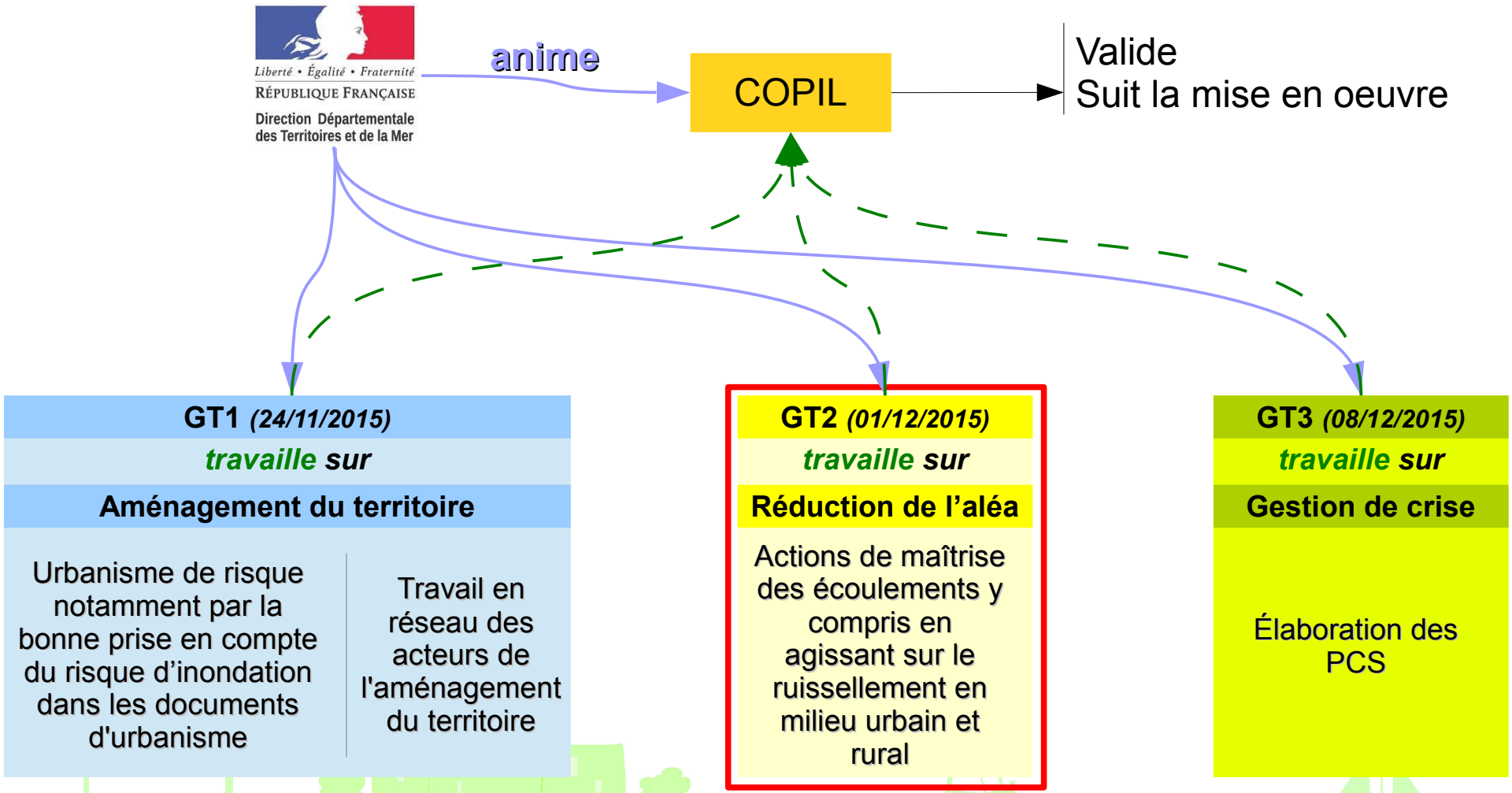

Calendrier de réalisation de la SLGRI

Juin 2014	*Nov. 2015*	***19 Jan. 2016***	*Avril 2016*	*Fin Juin 2016*	*Août 2016*	*Sept. à Déc. 2016*	*Déc. 2016*	
Rédaction du diagnostic	Réunions des GT	Rédaction de la SLGRI	Consultation des maires + Reprise des documents	Consultation PP + Reprise des documents		Consultation Sous-Préfet & PCB + Reprise docs	Approbation SLGRI	Élaboration du plan d'actions détaillé
Atelier territorial : définition du périmètre, des membres du COPIL, des objectifs et des groupes de travail		**Réunion COPIL : Présentation de la SLGRI**		Réunion COPIL : Validation de la SLGRI				